

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

Commune de Gruffy

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire

Mmes, M. les Membres du Conseil Municipal

Se sont réunis dans la Salle de la Mairie pour la réunion qui a eu lieu :

Le LUNDI 19 JANVIER 2026

à Vingt heures

Convocation envoyée le 14 janvier 2026

Présents 14 :

PERDRIX Marie-Luce, COLLINET Alain, DAVIET Olivier, DIEMERT Catherine, ANTOINE Claude, REY Gilles, Armelle HEMON LAURENS, Anne MILLIET, RASSAT Jean Michel, LEGER Guillaume.

N'ont pas pris part aux votes :

FERRANTE Christianne (arrivée 20h15), BUFFET Jeremy (arrivée 20h20), PETROFF Amandine (arrivée 20h20), PETIT-ROULET Fabien (arrivée 20h25).

Absents 4 :

BERGER Patricia, CASTAN Gilles, PUYEO Daniel, DURON Christophe,

Pouvoirs 2 :

BERGER Patricia à ANTOINE Claude

PUEYO Daniel à PERDRIX Marie- Luce

Votants : 12

Début de la séance à 20h00

Ordre du jour

- Election d'un secrétaire de séance : Catherine DIEMERT

Lecture des pouvoirs : Pouvoir de Madame BERGER Patricia à ANTOINE Claude et de

Pouvoir de Monsieur PUEYO Daniel à PERDRIX Marie- Luce

-

Ordre du jour avec délibérations

1. Délibération pour Convention de mise à disposition de personnels de l'Ehpad auprès de la mairie

Mme le maire explique que la responsable RH de l'Ehpad vient faire les payes de la mairie et du SEMI (école maternelle inter communale) tous les mois depuis le départ de la secrétaire générale. Cette délibération a pour but de permettre le remboursement à l'Ehpad des charges de salaire de l'agent sur les heures nécessaires à la réalisation des salaires.

Entendu l'exposé, après en avoir débattu,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec l'Ehpad résidence Pierre Paillet

ADOpte A L'UNANIMITE.

2. Budget principal - Décision modificative N°5

Le paiement de :

- La cotisation du 4^{ème} trimestre au SIPA pour un montant de 76729 €
- La participation ABC (atlas de la biodiversité) au PNR des Bauges pour un montant de 3344 €

n'ont pu être effectués car il manquait des crédits sur le chapitre 65.

D'autre part, nous n'avons pu recevoir un avoir d'une centaine d'euros de Groupama car le compte 673 n'était pas ouvert.

Il a donc été décidé de prélever le 3700 € sur le chapitre 11 où il reste des crédits pour abonder le chapitre 65 et 67 afin de mandater les paiements restant dus.

Tableau explicatif :

Fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre 011	Section de fonctionnement courant Compte 615221 - Entretien et réparation de Bâtiment	-3700,00
Total		-3700,00
Dépenses		
Chapitre 65	Autres charges de gestion courantes Compte 65568 - Autres contributions	200,00 €
	Compte 6558 - Autres contributions obligatoires	3 400,00 €
Chapitre 67	Charges spécifiques Compte 673 - Titres annulés sur exercice antérieur	100,00 €
Total		3 700,00 €
Total Section de fonctionnement		0,00 €

Entendu l'exposé, après en avoir débattu,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE la décision modificative n°5 au budget 2025 telle que présentée
ADOpte A L'UNANIMITE.

3- Convention avec les communes de Allèves et Mures pour la refacturation des frais périscolaires 2025-2026

Mme la maire rappelle que dans le cadre du regroupement scolaire de l'école maternelle, les enfants des communes de Mûres et d'Allèves bénéficient du restaurant scolaire et des services périscolaires.

Les coûts de revient sont calculés en fonction des frais afférents à ces services (chauffage, électricité, prix des denrées, charges de personnel etc...)

Les frais engendrés par ces services sont refacturés aux deux communes au prorata du nombre d'enfants présents chaque année scolaire.

Pour rappel en 2025, les frais refacturés s'élevaient environ à 45 000 €, somme non négligeable pour la commune de Gruffy.

Il convient donc de mettre en place la convention pour l'année scolaire 2025/2026

Entendu l'exposé, après en avoir débattu,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de refacturation des frais périscolaire 2025/2026 avec les communes de Mûres et Allèves.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Questions diverses

Avis de préemption de la SAFER à titre indicatif :

Mme la maire explique de cela concerne :

- L'ancienne maison Bellaunay : Un emplacement réservé a été identifié au PLUI sur une partie de la parcelle afin de réaliser un cheminement piéton vers un arrêt de car à Mûres. Les ayants-droits ont détaché de la vente la parcelle concernée pour permettre sa cession au département.
- Le pré de la Roue zone agricole limite d'un terrain communal

Des conventions seront établies avec les exploitants agricoles pour leur permettre de poursuivre leur activité.

Pompiers

La fête de la Sainte Barbe aura lieu vendredi 23/01 à 19h30 à la caserne.

L'assemblée générale de l'Harmonie est prévue le 23/01 à 20h30.

Vote du budget

Un conseil municipal sera programmé avant le 15 mars pour le vote du budget 2026. Le délai de préparation étant relativement court, la date définitive du CM sera communiquée ultérieurement (une fois les éléments préparés). Ce vote permettra à la commune de fonctionner sans attendre l'installation d'une nouvelle équipe après les élections municipales.

L'équipe municipale nouvellement élue pourra ensuite selon ses souhaits procéder à des ajustements complémentaires ou modifications.

Les budgets du SEMI et du CCAS seront votés en Conseil Syndical également avant le 15 mars, dans le même état d'esprit.

Sécurisation du carrefour des Choseaux

Une étude importante est en cours de réalisation par le cabinet Longeret et la commune est en attente du chiffrage.

Sécurisation route d'Alby

Le sondage (chicanes provisoires) sur la sécurité routière de la route d'Alby fera l'objet également d'une prochaine communication.

Organisation prochainement d'une visite du chantier du local commercial de Biocoop à destination des élus membre du conseil municipal. Une lettre aux habitants sera également réalisée pour un point de situation.

Le trophée de la Fête des Fromages est remis par Fabien Petit-Roulet à la commune pour les éditions qui se sont déroulées au Semnoz en 2008 et 2022. Il sera exposé sur la banque d'accueil de la mairie.

Finalisation du livre d'aquarelles de Julie Lintz avant la fin du mandat si possible.

Fin de séance à 20h40.

Le Maire,

Marie-Luce PERDRIX

